



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 16 avril 2026

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame BALSON

Convocation envoyée le 10 avril 2026

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 85
Nombre de membres en exercice : 85

Nombre de présents participant au vote : 82
Nombre de procurations : 3

Membres présents :

Monsieur Régis PETITBOULANGER	Madame Ludmila MONTEIRO	Monsieur François SARRON-PILLOT
Monsieur Lionel SANCHEZ	Monsieur Jordane GALLOIS	Madame Catherine MINAUX
Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Madame Christine MARTIN	Monsieur Patrick CHAPUIS
Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur Franck LEHENOFF	Madame Brigitte CHAVANCE
Madame Brigitte POPARD	Madame Isabelle PIERREY-ROUGET	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Monsieur Léo LACHAMBRE	Monsieur Philippe LEMANCEAU	Madame Céline TONOT
Madame Aziza AGLAGAL	Madame Stéphanie VACHEROT	Monsieur Jean-Marc RETY
Monsieur Nouredine ACHERIA	Monsieur Massar N'DIAYE	Madame Valérie GRANDET
Monsieur Philippe NEYRAUD	Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Jean-Marc BOURGEON
Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Patrice CHATEAU	Madame Catherine PAGEAUX
Monsieur Samuel LONCHAMPT	Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Madame Nathalie BERTILLON	Monsieur Marien LOVICH	Monsieur Didier RELOT
Madame Dominique BEGIN-CLAUDET	Madame Clémentine HUGOL-GENTIAL	Monsieur Ludovic GAFFET
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Benoît BORDAT	Monsieur Alexandre HEDDAR
Monsieur Christian DUCHANGE	Madame Lydie PFANDER-MENY	Madame Monique BAYARD
Madame Nuray AKPINAR-ISTIQAM	Monsieur Maël SZABELSKI	Madame Isabelle PASTEUR
Monsieur François DESEILLE	Madame Delphine BLAYA	Monsieur Moulay JELLAL
Madame Karine HUON-SAVINA	Monsieur Stéphane CHEVALIER	Monsieur Sébastien KENCKER
Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Denis GUVENATAM	Monsieur Frédéric GOULIER
Madame Catherine PETITJEAN	Monsieur Emmanuel BICHOT	Madame Céline RABUT
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Madame Laurence GERBET	Monsieur Frédéric FRACCHIOLLA
Madame Mélanie BALSON	Monsieur Axel SIBERT	Madame Agnès BILLIET
Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Sandra GAUDILLIERE	Monsieur Adrien GUENE
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE	Madame Noëlle CAMBILLARD
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Sabine BAILLOT	Monsieur Jean-Marie BENEY
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Thierry COUDERT	Madame Manuella SCHAEFFER
Monsieur Christophe AVENA	Madame Mélanie FORTIER	Monsieur Fabian RUINET
	Monsieur Laurent GOBET	

Membres absents :

Madame Bénédicte PERSON-PICARD pouvoir à Monsieur Guillaume RUET
 Madame Isabelle BARDIN pouvoir à Monsieur Samuel LONCHAMPT
 Monsieur Jean-Philippe MOREL pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE ET SOLIDARITES**Désignation des représentants de Dijon Métropole au sein de la SPL Dijon Bourgogne Events**

La SPL Dijon Bourgogne Events Parc des expositions et des congrès de Dijon a pour objet la gestion, l'exploitation et le développement d'équipements publics à vocation économique, culturelle, touristique notamment d'affaires, dont le parc des expositions et le palais des congrès de Dijon. Elle a pour mission d'accueillir, d'initier, de développer et de soutenir tous événements de nature à participer au développement économique, culturel ou touristique du territoire de ses actionnaires par le biais du parc des expositions et du palais des congrès. Elle exerce ses activités exclusivement sur le territoire de ses actionnaires, et pour leur compte exclusif.

Suite à la délibération prise par son conseil métropolitain du 23 mars 2023 approuvant la création de la SPL Dijon Bourgogne Events avec ses actionnaires représentés par la Ville de Dijon et Dijon métropole, au capital social de 400 000 euros détenu à 75% par la Ville de Dijon et à 25% par la Métropole de Dijon, et leur représentation au sein de son conseil d'administration : 6 sièges pour la Ville de Dijon et 2 sièges pour la Métropole de Dijon ;

Suite à la délibération prise par son conseil municipal du 24 juin 2024 autorisant la cession d'actions de la Ville de Dijon en faveur du Département de Côte d'Or agréé par le conseil d'administration de la SPL, entraînant la détention de son capital à 65% par la Ville de Dijon, 25% par la Métropole de Dijon et 10% par le Département de Côte d'Or, et modifiant la composition de son conseil d'administration : « Le nombre de sièges d'administrateurs est fixé à 8. » La ville de Dijon détient 5 sièges, la Métropole de Dijon détient 2 sièges et le Conseil Départemental détient 1 siège. » ;

Suite aux élections municipales du mois de mars 2026 et au renouvellement du conseil métropolitain, conformément aux dispositions de l'article R.1524-3 du code général des collectivités territoriales ainsi que des statuts de la SPL Dijon Bourgogne Events Parc des expositions et des congrès, et en particulier à ses articles 15, 19 relatifs à l'exercice du mandat des représentants des collectivités territoriales, la Métropole de Dijon doit désigner ses nouveaux représentants au sein du conseil d'administration de la SPL, et proposer le/la représentant(e) de la Métropole à l'assemblée générale des actionnaires, ce représentant unique disposant de droits de vote proportionnels au capital détenu ;

Vu l'article L. 2121-33 relatif à la désignation des membres du conseil métropolitain pour siéger au sein d'organismes extérieurs et l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales qui dispose par ailleurs que le conseil métropolitain peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant ce mode de scrutin.

Monsieur le Président propose la liste des candidats pour siéger au sein de Dijon Bourgogne Events et appelle à voter au scrutin secret.

Il vous est demandé de bien vouloir en délibérer.

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- de désigner :

- Monsieur Thierry Falconnet
- Monsieur Frédéric Goulier

pour représenter la collectivité au conseil d'administration de la SPL Dijon Bourgogne Events avec faculté d'accepter toute fonction dans ce cadre ;

- de désigner : Madame Catherine Petitjean comme représentante de la collectivité auprès de l'assemblée générale de la société, et le dote de tous pouvoirs à cet effet ;

- de doter son président, pour ce qui le concerne, de tous les pouvoirs nécessaires à l'exécution de cette décision.

Résultat de l'élection, au scrutin secret, des représentants de Dijon métropole au sein de la SPL
Dijon Bourgogne Events :

Nombre de votants : 85

Elus n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de blancs : 9

Nombre d'abstentions : 2

Suffrage exprimé : 74

Majorité absolue : 38

Sont élus, avec 74 voix, les membres listés ci-dessus.

Madame Mélanie BALSON,
Secrétaire de séance

Monsieur François REBSAMEN,
Président de Dijon Métropole